

Lons-le-Saunier, le 28 juillet 2023

**Service Eau Environnement Risques
et Forêt**

**Suivi de la sécheresse dans le
département du Jura**

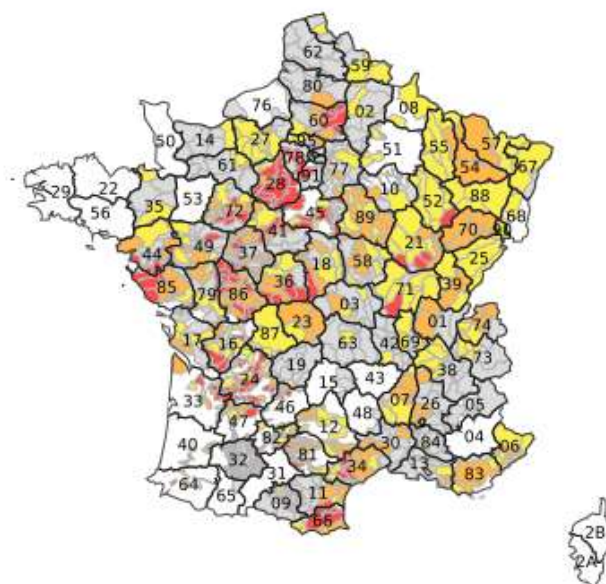
Compte-rendu de la cellule de veille sécheresse n°5 du 26 juillet 2023

Participants / Excusés :

DREAL : Excusé	UD DREAL : Florian CHARRIER	ARS : Frank KRON	Météo France : Ingrid SPRINGINSFELD (visio)
OFB : Albin LIBORIO	SDIS : Excusé	SIDPC : François CURIE	SDJES : Patrick DEROGIS
Gendarmerie : Excusé	FJPPMA : Jean-Baptiste FAGOT	Syndicat des irrigants : Franck LENOIR (visio)	DDT : Pierre MINOT Nadine PONCET Claire FRANCESCOINI

Situation des arrêtés de restriction temporaire des usages de l'eau avant la cellule de veille :

1. Situation nationale sur les eaux superficielles au 26/06/2023 pour les AP de restrictions publiés avant le 25/07/2023











2. Situation des départements limitrophes au Jura :

- **Haute-Saône** : l'ensemble du département est en **Alerte Renforcée** depuis le 13 juillet 2023.
- **Doubs** : Depuis le 23 juin, l'ensemble du département est en **Alerte**.
- **Saône-et-Loire** : Depuis le 13 juillet, La zone « Arconce et Sornin » est passée en Crise et la zone « Seille et Guyotte » est passée en Alerte. Les zones « Arroux-Morvan », « Bourbonce », « Grosne » et « Saône aval » sont toujours en **Alerte** et les 2 dernières zones sont toujours en **Vigilance**.
- **Ain** : Depuis le 13 juillet, pour les eaux souterraines, « la Saône-Aval » est passée en **Alerte**. La « Plaine de l'Ain » est maintenue en **Alerte** et les autres zones sont maintenues en **Alerte Renforcée**. Pour les eaux superficielles, les zones « Rivières de Dombes », « Rivières de Bresse » sont placées en **Alerte Renforcée**. Les zones du « Bugéy » et du « Haut Rhône » sont maintenues en **Vigilance** et la « Saône-Aval » en **Alerte**.
- **Côte-d'Or** : Depuis le 20 juillet, **3** zones sont en **Crise**, **5** en **Alerte Renforcée**, **5** sont en **Alerte** et la dernière zone est en **Vigilance**.

3. Situation du Jura :

Depuis le **17 juillet** :

Usages Non-économiques (Particuliers et Collectivités)		
Nord Jura		ALERTE
Seille		ALERTE
Plateau Calcaire		ALERTE RENFORCÉE
Haute – Chaîne		ALERTE

Usages Économiques (Industriels et Exploitants Agricoles)		
Nord Jura		VIGILANCE
Seille		VIGILANCE
Plateau Calcaire		ALERTE RENFORCÉE
Haute – Chaîne		ALERTE

Situation de la ressource en Eau et des usages dans le département du Jura :

1. Situation de la ressource en Eau :

Situation météorologique (MétéoFrance) :

La disparité des précipitations au niveau du territoire s'accroît avec, au Nord du département, un cumul de précipitations excédentaire avec jusqu'à 90 % à Dole, alors qu'au Sud, on constate un déficit pouvant atteindre jusqu'à 80 % à la Pesse. À ce stade, le département du Jura présente un déficit de l'ordre 30 % par rapport à la normale. Des averses et des températures douces sont prévues pour les prochains jours.

Situation édaphique (MétéoFrance) :

Depuis le mois de mai, l'indice d'humidité tend à diminuer, malgré quelques sursauts observés suite aux pluies du mois de juin, et oscille actuellement autour du 2^e décile, à un niveau observé en juillet et août 2022. Celui-ci tend à se stabiliser au vu des prévisions météorologiques annoncées.

Situation hydrologique (DREAL, OFB et FDJPPMA) :

Au niveau des stations hydrologiques :

- **Nord-Jura** : La Loue à Champagne-sur-Loue et le Doubs à Neublans ont passé le seuil d'Alerte Renforcée et le Doubs à Besançon a passé le seuil d'Alerte.
- **Seille** : Après un passage en Crise pour la Brenne la semaine dernière, celle-ci est repassée en Alerte Renforcée. La Seille est également passée en Alerte Renforcée et la Gizia se maintient en Alerte.
- **Plateau Calcaire** : Maintien de l'Ain en Alerte et de la Furieuse en Alerte Renforcée. Le Hérisson à Doucier est passé en Crise.
- **Haute-Chaîne** : Passage de la Bienne en Alerte Renforcée, du Doubs à Mouthe en Crise et maintien du Tacon en Alerte.

On constate une baisse des températures au niveau de l'Ain et de la Bienne entraînant une diminution des facteurs de stress sur la faune aquatique.

Situation hydrogéologique (DDT) :

Les piézomètres de Desnes et de Molay sont toujours en Vigilance.

Les piézomètres d'Arc-et-Senans et de Villeveux, assez fluctuants, n'ont toujours pas atteint le seuil de Vigilance.

2. Situation des usages de l'Eau :

Situation de l'agriculture (Syndicat des irrigants) :

Suite aux précipitations récentes, l'irrigation est arrêtée depuis le 14 juillet.

Selon les relevés du piézomètre de Chaussin, du 15 au 22 juillet, le niveau de la nappe est remonté de 5 cm.

Situation de l'alimentation en eau potable (ARS) :

Depuis 202, les collectivités peuvent signaler tout dysfonctionnement via un outil mis à disposition.

Depuis les deux dernières semaines, les 3 collectivités suivantes ont déposé :

- Martigna : signalement d'une alerte pour source d'approvisionnement en baisse, basculement vers un forage en cours de déclaration
- Blye : signalement d'un début de tension sur le réseau mais sans impact pour l'instant.
- Villard-Saint-Sauveur, hameau de la Pérouse : mise en place de citernes d'approvisionnement depuis le 21 juillet

A noter que le site de baignade référencé à Champagne-sur-Loue a été fermé par l'ARS pour qualité impropre aux eaux de baignade, présence de cyanobactéries. Suspicion de présence potentielle sur

l'ensemble du cours d'eau de la Loue.

Situation des manifestations culturelles et sportives (SDJES) :

Pas de remontée d'information de la part des professionnels des sports de pagaie et du canyoning concernant des problèmes de qualité de l'eau.

Projet de sondes toujours en cours dans les canyons avec l'arrivée de nouveaux thermomètres.

Baisse des températures dans les canyons depuis quelques jours ainsi qu'une baisse de la fréquentation des touristes sur ce secteur d'activité.

Situation des milieux aquatiques (FDJPPMA et OFB) :

Étude du laboratoire d'hydrobiologie de l'OFB toujours en cours sur l'impact de l'activité de canyoning sur les macro-invertébrés.

Situation au niveau de l'UID DREAL :

Élément majeur : publication de l'arrêté ministériel du 30 juin 2023 relatif aux mesures de restriction, en période de sécheresse, portant sur le prélèvement d'eau et la consommation d'eau des ICPE. Cet arrêté concerne principalement les ICPE soumises à autorisation ou enregistrement et dont les prélèvements dépassent 10000 m³ d'eau par an. Application des mesures les plus restrictives entre l'arrêté ministériel et l'Arrêté cadre départemental.

20 établissements dans le Jura sont concernés.

Sinon, contrôles réguliers de petites, moyennes et grosses entreprises.

Situation auprès de la population :

SDIS et Gendarmerie absent.

Relevé de décision :

Après échanges, au vu des prévisions météorologiques annoncées et des températures plus fraîches de ces prochains jours, la cellule de veille propose de ne pas prendre de nouvel arrêté et de maintenir son arrêté de restriction temporaire d'usage de l'eau en date du 17 juillet 2023.

Prochaine cellule de veille sécheresse : mercredi 02 août à 9h

L'adjoint à la cheffe du Service Eau, Risques,
Environnement, Forêt



Pierre MINOT